

## La foudre sur l'église de Fraize en 1851

Ne laissons pas finir l'an de grâce 1951, sans nous remémorer un évènement tragique qui fit beaucoup de bruit au pays, il y a exactement cent ans, et dont on discourut longtemps au « couarail » et dans les veillées. Je veux parler de la chute de la foudre sur l'église de Fraize, le 11 mai 1851.

De notre temps où la presse et la radio nous rapportent journellement le récit d'accidents en série, voire de catastrophes, pareil fait, après avoir alimenté quelque temps la chronique, serait assez vite oublié : un clou chasse l'autre !...

Cette année-là, après un hiver très doux et presque sans neige, le printemps avait été extraordinairement précoce. Dès le début de mars, on fauchait l'herbe dans les « prés d'eau » ; à la fin du mois, les pommes de terre étaient plantées. Avril avait vu la floraison magnifique des vergers et des prairies.

En mai, les premiers épis pointaient dans les champs de seigle, cependant que se faisaient sentir de lourdes chaleurs, inhabituelles à cette époque.

Le dimanche 11 mai, la température avait été accablante. Sur le soir, le ciel se couvrit subitement d'épais nuages cuivrés, aux contours floconneux, avant-coureurs d'un orage. À huit heures il se déchaînait, alors que nombre de fidèles étaient réunis à l'église pour la « prière de mois de Marie ». Ma grand-mère était présente à l'office. En maudissant l'infidélité de ma mémoire, c'est son récit que je vais essayer de rapporter, autant qu'il m'en souvient.

Sans qu'il soit tombé une goutte de pluie, le premier coup de tonnerre avait été pour le clocher. Dans la nef, l'espace d'une seconde, une éblouissante lueur d'incendie. Simultanément, un sourd craquement fit trembler l'édifice ... une odeur de soufre... des cris... des invocations... une panique folle précipitant au dehors les assistants.

NOMBREUSES avaient été les personnes commotionnées qui reprirent presque aussitôt leurs sens ; mais, dans les bancs des hommes, le curé Miche<sup>1</sup>, descendu du chœur en toute hâte, relevait à quelques mètres de distance, deux corps sans vie : l'un à demi dévêtu, sans marque apparente de blessure, l'autre affreusement brûlé. On retrouva sur celui-ci, des pièces de bronze à demi fondues.

Les deux victimes : Jean-Baptiste Saint-Dizier<sup>2</sup>, un père de famille de 54 ans, habitant les Aulnes, et le jeune Jules Schaffhauser<sup>3</sup>, 15 ans, fils du marchand d'étoffes connu à Fraize sous le nom de Schaffhouse, qui tenait boutique dans la maison Pierrel-Henry, furent reconduites le soir même à leurs familles si douloureusement éprouvées.

---

<sup>1</sup> Victor Miche, curé de Fraize de 1832 à 1867, a laissé dans le pays un renom de charité et de Bonhomie légendaires.

<sup>2</sup> Jean-Baptiste Saint-Dizier, âgé de 54 ans, « né à Plainfaing le 7 frimaire de l'an V de la République, cultivateur, domicilié audit lieu Les Aulnes, fils des défunts Joseph Saint-Dizier et Anne Flayeux, vivants conjoints, cultivateurs à Plainfaing ; veuf en premières noces de Magdélaine Vautrin, époux en secondes noces de Marguerite Saint-Dizier, âgée de 58 ans, cultivatrice demeurant aussi aux Aulnes. »

<sup>3</sup> Jules Schaffhauser, âgé de 15 ans, « né à Fraize le 1<sup>er</sup> décembre 1835, sans profession, domicilié audit lieu, fils de Jean-Baptiste Schaffhauser âgé de 45 ans, négociant, et de Odile Leroy âgée de 48 ans, son épouse, demeurant à Fraize. »

(Actes de décès obligatoirement communiqués par Monsieur Robert Claude, secrétaire de mairie.)

Les actes de décès établissent le lendemain, à 7 et 8 heures du matin, portent la signature de J.B. Hyacinthe Masson, maire de Fraize.

Deux jours après, la population consternée suivait un long cortège funèbre.

Les constatations faites ont démontré que le fluide tombant sur la tour de l'église, avait pénétré à l'intérieur en fracturant la grande porte d'entrée.

Une « esquille » de bois, projetée avec violence, avait traversé toute la nef pour aller se fixer dans le grand tableau de Saint-Blaise suspendu derrière le maître-autel. Pour garder la mémoire de l'évènement, cet éclat, d'une vingtaine de centimètres de long, fut par la suite, fixé au tableau au moyen de deux attaches.

•  
• •

Les dégâts importants causés par la chute de la foudre, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'édifice, posaient pour la commune un gros problème financier.

Les réparations intérieures, dont le devis montait à 1390 francs était, il est vrai, à la charge de la fabrique, mais celle-ci, dénuée de ressources, présentait un budget en déficit. Aussi le conseil sollicite-t-il un secours du gouvernement. Sa demande est appuyée par une délibération du conseil municipal, du 1<sup>er</sup> juin 1851.

À la même date, le conseil municipal expose que le budget communal étant également en déficit, il sollicite de son côté, un secours pour les réparations extérieures, estimées à la somme de 2025 francs.

Mais le sous-préfet ayant envoyé les dossiers relatifs à ces demandes de secours, en invitant le conseil à voter au moins les deux tiers des dépenses portées aux devis, celui-ci, « *considérant que les réparations à faire sont très urgentes et qu'il est nécessaire que la commune se crée des ressources pour y satisfaire* » vote une somme de 2276 frs. 67 « *faisant les deux tiers du montant des devis. Le conseil déclare en outre que, pour arriver à la somme précitée, il sera vendu des parcelles de terrains communaux non louées et dont la vente a déjà été demandée précédemment* » (délib. Du 15 juin 1851).

Les secours du gouvernement se font bien attendre ! estiment les édiles fraxiniens. Comme « *les réparations à la tour de l'église sont devenues indispensables* », ils décident, le 17 août, de parfaire la somme votée précédemment.

Réfections intérieures et extérieures ne sont pas le plus gros souci de la municipalité. L'orgue n'a-t-il pas été si gravement endommagé qu'il devient nécessaire de pourvoir à son remplacement ?

Dans la séance du 19 octobre, « *Le président a communiqué au conseil un devis estimatif et descriptif d'un orgue de 8 pieds et composé de 19 registres, pour remplacer celui qui a été mis hors de service par la foudre qui a éclaté sur l'église de Fraize le 11 mai dernier.*

*Ce devis dressé par M. Callinet Cadet, Facteur d'orgues à Rouffach (Ht. Rhin), se porte à la somme de 6000 francs.*

*Considérant qu'un orgue dans l'église de Fraize est vivement réclamé par toute la population qui, du reste, a manifesté son intention par les offres généreuses qui lui ont été*

*faites pour le rétablissement de cet instrument, que la fabrique est dans l'impossibilité d'entreprendre cet ouvrage s'il ne lui est venu en aide.*

*Considérant que le devis proposé renferme des jeux suffisants et proportionnés à la grandeur du vaisseau de l'église.*

*Le conseil est d'avis qu'il y a lieu de l'adopter et vote une somme de 2500 francs à titre de secours à la fabrique de l'église de Fraize. »*

On se fera une idée de la modicité des ressources communales en ce temps-là, quand on saura que, pour se procurer le montant de la subvention votée, il fallut non seulement aliéner de nouveaux terrains communaux, mais prélever chaque année pendant 3 ans une taxe affouagère de 75 centimes par tête sur les 620 affouagistes de la commune. (Délib. Des 9 et 30 novembre).

Réparés les dégâts causés par la chute de la foudre, on songea à éviter le retour de nouveaux sinistres. La délibération du 31 mars 1852 expose que « *par sa situation, l'église de Fraize est exposée à être atteinte par la foudre ; que depuis 60 ans elle l'a été plusieurs fois, et qu'il est de la plus haute importance de prendre des mesures pour prévenir des accidents tels que celui qui a eu lieu en 1851 ; qu'en conséquence, il serait urgent de placer des paratonnerres sur cet édifice ..... que c'est le vœu général des habitants qu'il y soit pourvu, mais que, pour réaliser le projet sans nuire aux dépenses courantes de la commune, il est nécessaire de créer des fonds pour cet objet....* » une fois de plus, il fallut recourir à la vente de biens communaux.

•  
•      •

Seuls quelques-uns de ma génération gardent souvenance de l'accident du 11 mai 1851, pour l'avoir entendu conter par les anciens. Mais il reste, à l'église de Fraize, un témoin de ce drame local : le tableau transpercé par le morceau de bois arraché à la porte d'entrée.

Ce tableau, autrefois derrière l'autel, a été déplacé en 1893 au moment de la restauration de l'église, et se trouve maintenant contre le mur du fond de la nef, à gauche de l'entrée.<sup>4</sup>

Je suis allé le voir. Ce fut pour constater que, si la déchirure se voit toujours au coin gauche du bas du tableau, l'éclat de bois qui se trouvait immédiatement au-dessous, a disparu – depuis peu d'années si j'en crois mes souvenirs et ceux des personnes interrogées. Seule s'aperçoit encore la place de ses attaches.

Ainsi s'en vont une à une, tant de vieilles choses gardiennes des souvenirs du passé !

Victor LALEVÉE (les annonces des H.V. du 2/12/1951)

---

<sup>4</sup> Cette toile de grande dimension, représente dans sa partie supérieure, Saint-Blaise en costume épiscopal, entouré d'enfants dont l'un tient deux cierges en croix. Plus bas, à droite, Saint-Antoine ermite, à la barbe broussailleuse sous le froc monacal, lisant dans un gros livre ; à gauche, Saint-Roch au large chapeau plat, portant la houlette du pasteur et laissant voir une plaie saignante au genou. À ses pieds, une levrette.

Le tableau porte dans le coin droit la date de 1785 et les noms des donateurs : Cuny, Perrotey, prêtres. Cuny, père. Il n'est pas douteux qu'il a été offert pour l'ornementation de l'église reconstruite après l'incendie de 1782.